



Lettre ouverte au Pape François

19 mai 2014

ASSOCIATION

« POUR JERUSALEM »

Présidente

Danielle BIDARD-REYDET, Sénateur honoraire

Vice Présidents

Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénatrice honoraire

Lucien CHAMPENOIS, Ancien Diplomate

André DULAIT, Sénateur

Claude ESTIER, Sénateur honoraire

Danielle TARTAKOWSKY, Présidente d'Université

LETTRE OUVERTE à

Sa Sainteté, le PAPE FRANCOIS

Cité du Vatican

ROME (Italie)

Pantin, 5 Mai 2014

Très Saint Père,

L'Association « Pour Jérusalem » créée en 1998 à l'initiative d'un groupe de Sénateurs représentant les principales tendances du Parlement Français milite depuis cette époque en vue d'une solution du problème de Jérusalem dans le cadre d'un règlement global du conflit israélo-palestinien, conformément à la justice et au Droit International . Elle fait partie de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine où des Associations laïques et des Associations d'inspiration chrétienne coopèrent dans ce but.

Notre Association, dès sa création, était fondée sur l'idée du rôle irremplaçable de Jérusalem pour les trois religions monothéistes, et , au-delà d'elles , pour le respect universel du Droit International. .

C'est pourquoi nous attachons une importance très grande au voyage que Votre Sainteté y effectuera du 24 au 26 Mai prochains, conscients que ce voyage sera suivi avec une extrême attention non seulement par les Chrétiens , les Juifs et les Musulmans , mais aussi par l'ensemble des observateurs internationaux . C'est qu'il touche non seulement à la coexistence des religions qui y ont leurs Lieux Saints, ainsi qu'à la survie des Chrétiens d'Orient, mais aussi à un problème de justice internationale : celui du droit du peuple palestinien à une patrie sur la terre de ses ancêtres.

Le conflit israélo-palestinien déclenché en 1948 a provoqué un déplacement massif de populations palestiniennes dont les chrétiens ont été victimes comme leurs compatriotes musulmans. Mais leur situation de minoritaires a en outre entraîné une émigration qui menace la survie même de ces communautés. Cette tendance s'est accentuée après l'occupation de la Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) en 1967 du fait des spoliations que subit la population palestinienne en application de la politique israélienne de colonisation .

C'est le cas de Jérusalem-Est , où selon un document émanant des Chrétiens de Terre Sainte , les autorités israéliennes traitent les Palestiniens comme des « immigrés dans leur propre ville » et manipulent la réglementation du droit de résidence comme un « outil pour le déplacement silencieux de la population » .

C'est le cas de Bethléem , symbole particulièrement fort pour les chrétiens et autrefois centre d'une importante population chrétienne , dont aujourd'hui le « Mur de Séparation » construit par Israël et la politique de colonisation sont en train d'achever l'étranglement, réduisant sa zone économique de 32 Km² jadis à 7 Km² aujourd'hui . Mais on pourrait en dire autant d'un certain nombre d'îlots chrétiens subsistant encore en Cisjordanie. Or ces antiques communautés témoignent de la continuité du peuplement de la Palestine depuis l'ère chrétienne, peuplement dont elles sont les authentiques descendantes de même que leurs compatriotes convertis à l'Islam au cours des siècles suivants.

Le problème israélo-palestinien tel qu'il se présente aujourd'hui est celui de la création d'un Etat Palestinien conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, alors qu'existe déjà depuis 1948 un Etat d'Israël. Cet Etat, lors de l'armistice de 1949, occupait déjà 78% du territoire de la Palestine sous mandat de la SDN, (La Cisjordanie y compris Jérusalem-Est et Gaza n'en représentaient que 22%) . La guerre de 1967 lui a permis d'en occuper la totalité et d'y mener une politique de colonisation qui met en cause aujourd'hui la possibilité même d'un Etat Palestinien. Un tel Etat ne saurait être viable sans une continuité territoriale sur l'ensemble de la Cisjordanie, et Jérusalem-Est comme le centre politique, religieux, culturel et économique qu'elle a toujours été. Or l'Etat d'Israël, malgré la loi internationale, continue de considérer cette partie de la ville comme faisant partie de sa capitale.

Nous sommes persuadés que Votre Sainteté saura éviter toute démarche ou déclaration qui pourrait apparaître comme une reconnaissance indirecte de la souveraineté israélienne sur ces territoires, notamment Jérusalem-Est. Nous formons en outre le vœu qu'Elle use de son autorité morale pour rappeler le Droit International, cadre nécessaire de tout règlement négocié ainsi que la nécessaire libération des prisonniers.

Nous espérons enfin qu'Elle soulignera l'urgence d'un tel règlement et appellera l'ensemble des puissances à y contribuer. Les violences qui déchirent l'ensemble du Proche et Moyen Orient ne doivent pas faire oublier à quel point ce conflit conditionne la paix dans cette zone et le danger que représente le blocage actuel de la négociation.

Je prie Votre Sainteté de bien vouloir agréer l'expression de mon profond respect.

Danielle Bidard-Reydet

Sénateur Honoraire
Présidente

Siège social : Mairie de PANTIN - 45, Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN
tél : 01 49 15 41 82 (répondeur) - mail : assocpourjerusalem@yahoo.fr

- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Lettre-ouverte-au-Pape-Francois,3968>